

directement influencé par la structure des programmes de soutien du revenu, d'imposition et d'aide sociale, lesquels introduisent dans certains cas une désincitation puissante à travailler. Il reflète également l'accès que possèdent les personnes handicapées à l'instruction et à la formation, lui-même déterminé, tout comme le niveau d'emploi, par l'accessibilité des moyens de transport et l'existence de sources de revenu adéquates, particulièrement lorsque les frais d'appareillage sont à la charge de l'utilisateur.

Nous pensons que le thème de l'intégration économique nous permettra de suivre l'approche globale de ces questions qui est indispensable si l'on veut mettre en lumière les incohérences et incompatibilités qui peuvent exister dans les politiques. En outre, elle détourne l'attention des coûts des programmes individuels vers les coûts nets, lesquels sont l'élément premier dont il faut tenir compte si l'on veut répartir efficacement les crédits toujours insuffisants. Le coût des programmes d'emploi ou des initiatives en matière de logement, par exemple, doit être mesuré à la lumière des importantes économies de fonds publics qui sont réalisées lorsque les personnes handicapées dépendent moins de l'aide sociale.

Nous ne pensons pas que le coût de l'intégration économique soit de nature à rendre cet objectif irréaliste, particulièrement lorsqu'on le considère dans le contexte des tendances du marché du travail et des pénuries de main-d'oeuvre qui se profilent à l'horizon. Nous ne croyons pas non plus que les personnes handicapées exigeront des changements spécifiques dont le coût net, à l'analyse, s'avérerait prohibitif. Nous sommes convaincus, en revanche, que l'erreur collective des Canadiens de soumettre à un examen critique les mythes concernant le coût du changement, de reconnaître le coût économique et humain croissant de l'immobilisme et de traduire ces considérations sous forme de lois, de politiques et de pratiques, est devenu inexcusable.

B. Nos activités jusqu'à maintenant

Notre travail, jusqu'à présent, a consisté en une série d'audiences, qui a commencé en juin 1989 sous la forme de réunions d'information avec des groupements de défense et de service, lesquelles furent suivies par des audiences formelles sur le thème de l'intégration économique à partir du mois de février de cette année. Bien que la plupart des audiences se soient déroulées à Ottawa, les séances d'information initiales eurent lieu à Toronto. Le Comité a tenu également des réunions à Washington où il s'est rendu pour s'informer de la législation très complète en matière de droits des personnes handicapées que le Congrès américain a depuis adoptée. Un objectif important de ce voyage était de déterminer comment les problèmes des handicapés ont accédé au rang de priorité dans ce pays.

Nos audiences nous ont permis de cerner les principales questions qui devront être abordées dans une étude complète de l'intégration économique. Dans l'ensemble, ce sont